Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique Amiante







Bien concerné

17 Rue ANDRE TABOULET

77830 VALENCE EN BRIE

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT:

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



Date du rapport : 26/06/2020 Date de visite : 02/06/2020 Fait à : MAGNY LE HONGRE

Référence du dossier : OPH77_DTA

Référence du rapport :

DTA_PROG246 26/06/2020 - 13:09

Nombre de prélèvements :

9

Auteur du rapport : Lyes IZABACHENE

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° CPDI5494

Délivré par : I.CERT

Contrat d'assurance :

AXA France

313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

In

DTA_PROG246 02/06/2020 1/31

SOMMAIRE

I.	PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE
1.	Programme du repérage
II.	CONCLUSIONS 3
III.	OBJET DE LA MISSION
1.	Description précise de l'immeuble
2.	Parties d'immeuble visitées4
IV.	DEROULEMENT DE LA MISSION
1.	PRESTATIONS REALISEES5
2.	conditions de realisation du reperage
3.	Personnes présentes lors de la visite
4.	Informations complémentaires sur la visite
5.	Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission
V.	RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE
1.	Composants de la liste A contenant de l'amiante
2.	Composants de la liste B contenant de l'amiante
3.	Composants de la liste A ne contenant pas d'amiante



4.	Composants de la liste B ne contenant pas d'amiante 9	TEC
VI.	Autres Composants reperes hors listes A et B	
1.	Autres composants contenant de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur	
2.	Autres composants ne contenant pas d'amiante portés à la connaissance de l'opérateur	
VII.	OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	
ANNEX	XE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	
ANNEX	XE 2 - PV ANALYSES	
ANNEX 18	XE 3 - AUTRES DOCUMENTS	
	XE 4 - GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS ENANT DE L'AMIANTE – CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	
ANNEX 23	XE 5 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	
ANNEX 24	XE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	
ANNEX 26	XE 7 - PLANS / CROQUIS	

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DU REPÉRAGE

Matériaux et produits des listes A et B.

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante :

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse



Matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante :

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
Cour intérieure - R-1	Autres	Conduits	Conduit Amiante ciment	P008	RESULTAT ANALYSE	AC1	

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

D'autres composants contenant de l'amiante, présents dans l'immeuble mais ne faisant pas partie des listes réglementaires (A ou B), peuvent avoir été portés à la connaissance de l'opérateur au cours de sa mission : ils sont mentionnés au chapitre 6 « Autres composants repérés ».

Dans le cas où certaines parties d'immeuble concernées par la mission n'ont pas été rendues accessibles lors de la visite de l'opérateur, des investigations complémentaires ou la mise à disposition de moyens d'accès devront être mis en place par le donneur d'ordre (le détail figure au § IV.4).

III. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalable à l'élaboration du DTA. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits des listes A et B accessibles sans travaux destructifs ;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante ;

L'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Le présent rapport est destiné à constituer le Dossier Technique Amiante de l'immeuble.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-20 et R 1334-21 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêtés du 12 et 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 relatif aux composants des listes A et B). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants des listes A et B définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs.

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

Composant de la liste A à vérifier ou à sonder
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

Composant	Partie du composant à vérifier ou à sonder



1. Parois verticales	Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
intérieures	Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
et plafonds	Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits,	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits, enveloppes de calorifuges.
canalisations et	Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.
équipements intérieurs	Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
interieurs	Vide-ordures	Conduits.
	Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
4. Eléments	Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites,
extérieurs	Conduits en toiture et façade.	fibresciment).
		Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Bâtiment collectif

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Z. I ARTIES D'IMMEDDEL VIOITELS				
Niveau	Local	Concernée		
FACADES	Façade avant 2	Concerné		
Niveau	Local	Concernée		
FACADES	Façade avant 1	Concerné		
FACADES	Façade avant 3	Concerné		
FACADES	Pignon gauche 1	Concerné		
FACADES	Façade avant 4	Concerné		
FACADES	Toiture 1	Concerné		
FACADES	Pignon gauche 3	Concerné		
FACADES	Pignon gauche 2	Concerné		
FACADES	Local poubelles	Concerné		
FACADES	Façade arrière 2	Concerné		
FACADES	Façade arrière 1	Concerné		
FACADES	Façade arrière 3	Concerné		
R-1	Local technique	Concerné		



R-1	Cour intérieure	Concerné
R-1	Palier 1	Concerné
R-1	Chaufferies	Concerné
RC	Gaine technique EDF	Concerné
RC	Gaine technique	Concerné
RC	Cage d\'escalier 1	Concerné
RC	Cage d'escalier 2	Concerné
RC	Hall	Concerné
RC	Local vélos	Concerné
RC	Palier 1	Concerné
R+1	Gaine technique	Concerné
R+1	Gaine technique EDF	Concerné
R+1	Local entretien	Concerné
R+1	Couloir	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

\boxtimes	Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
	Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
\boxtimes	Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des
échantillons par un l	aboratoire accrédité sous-traitant de

SOCOTEC

Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX

☑ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.



2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

Pour les croquis réalisés après le 15/02/2020

Pour les croquis réalisés avant le 15/02/2020

A
B
C
F
C
D
E
D

3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s): NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
Pignon droit	PAS D'ACCES
Toiture 2	PAS D'ACCES

Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020 Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire:

Occupation des locaux :

5. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage des composants des listes A et B classés par localisation. Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1 et 5.2),

Les composants des listes A et B repérés sans amiante (§5.3 et 5.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les fiches d'identification.

1. COMPOSANTS DE LA LISTE A CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
NEANT							

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse



QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES DE LA LISTE A

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. COMPOSANTS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
Cour intérieure - R-1	Autres	Conduits	Conduit Amiante ciment	P008	RESULTAT ANALYSE	AC1	

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES DE LA LISTE B

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

3. COMPOSANTS DE LA LISTE A NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Chaufferies - R- 1	Autres	Plafond	Flocage	P007	RESULTAT ANALYSE	
Façade avant 3 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Flocage	P007	ZPSO	

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

4. COMPOSANTS DE LA LISTE B NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Façade avant 2 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit projeté	P001 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	
Façade avant 2 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit projeté	P001 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	
Façade arrière 2 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	

Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020



Façade arrière 2 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Façade avant 2 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur M, Mur N, Mur O, Mur P	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	
Façade avant 2 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur M, Mur N, Mur O, Mur P	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Façade avant 3 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	
Façade avant 3 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Local poubelles - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	
Local poubelles - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Pignon gauche 3 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	
Pignon gauche 3 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Local vélos - RC	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr2)	ZPSO	
Local vélos - RC	Autres	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit projeté	P001 (Fr1)	ZPSO	
Pignon gauche 1 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit	P002	RESULTAT ANALYSE	

Pièce et Etage	composant de la construction		Localisation Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder		Justification	Commentaire
Façade arrière 1 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P002	ZPSO	



						SOCOTEC
Façade avant 1 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur K, Mur L, Mur M, Mur N, Mur O, Mur P	Enduit	P002	ZPSO	
Façade avant 4 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P002	ZPSO	
Pignon gauche 1 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P002	ZPSO	
Pignon gauche 2 - FACADES	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P002	ZPSO	
Local vélos - RC	Autres	Mur B	Enduit	P002	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Mur F	Enduit	P003 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	
Hall - RC	Autres	Mur F	Enduit	P003 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	
Local entretien - R+1	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur J	Enduit	P003 (Fr2)	ZPSO	
Local entretien - R+1	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur J	Enduit	P003 (Fr1)	ZPSO	
Palier 1 - R-1	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P003 (Fr2)	ZPSO	
Palier 1 - R-1	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P003 (Fr1)	ZPSO	
Cage d'escalier 1 - RC	Autres	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P003 (Fr2)	ZPSO	
Cage d'escalier 1 - RC	Autres	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit	P003 (Fr1)	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Mur A, Mur E, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J	Enduit	P003 (Fr1)	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Mur A, Mur E, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J	Enduit	P003 (Fr2)	ZPSO	
Palier 1 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E	Enduit	P003 (Fr1)	ZPSO	
Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Palier 1 - RC	Autres	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E	Enduit	P003 (Fr2)	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Mur D	Enduit	P004	RESULTAT ANALYSE	



Local entretien - R+1	Autres	Mur G, Mur H, Mur I	Enduit	P004	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Mur B, Mur C	Enduit	P004	ZPSO	
Hall - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	
Hall - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	
Local entretien - R+1	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr2)	ZPSO	
Local entretien - R+1	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr1)	ZPSO	
Palier 1 - R-1	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr2)	ZPSO	
Palier 1 - R-1	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr1)	ZPSO	
Cage d'escalier 1 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr2)	ZPSO	
Cage d'escalier 1 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr1)	ZPSO	
Palier 1 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr2)	ZPSO	
Palier 1 - RC	Autres	Plafond	Enduit	P005 (Fr1)	ZPSO	
Local technique - R-1	Autres	Coffrage	Coffrage	P006	RESULTAT ANALYSE	
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit projeté	P009 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur A	Enduit projeté	P009 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F	Enduit projeté	P009 (Fr2)	ZPSO	
Façade arrière 3 - FACADES	Autres	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F	Enduit projeté	P009 (Fr1)	ZPSO	

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. AUTRES COMPOSANTS REPERES HORS LISTES A ET B

1. AUTRES COMPOSANTS CONTENANT DE L'AMIANTE PORTES A LA CONNAISSANCE DE L'OPERATEUR

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Evaluation	Commentaire
NEANT							

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse



QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Unité de mesure	Quantité	Poids (t / U)	Poids total estimé
NEANT					

2. AUTRES COMPOSANTS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE PORTES A LA CONNAISSANCE DE L'OPERATEUR

Pièce et Etage	Ouvrage ou	Localisation	Partie	Identification	Justification	Commentaire
	composant de		d'ouvrage ou			
	la construction		de composant			
			à inspecter ou			
			à sonder			

NEANT

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VII. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont en note 3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :

> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée, > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

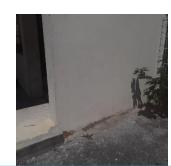
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

Identification: P001 (Fr1)	Identification : P001 (Fr2)
Pièce et étage : Façade avant 3 FACADES	Pièce et étage : Façade avant 3 FACADES
Localisation : Mur A	Localisation : Mur A
	Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)
	Descriptif Laboratoire : Enduit compact gris hétérogène
Descriptif Laboratoire : Peinture	
	Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)	







Identification: P002

Pièce et étage : Pignon gauche 1 FACADES

Localisation : Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Enduit compact beige + matériau compact gris

hétérogène

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P003 (Fr1)

Pièce et étage : Hall RC

Localisation : Mur F

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples + toile fibreuse blanche non

séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P003 (Fr2) Pièce et étage : Hall RC

Localisation : Mur F

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Enduit plâtreux blanc en vrac

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)

Identification : P004

Pièce et étage : Hall RC

Localisation : Mur D

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peinture + toile fibreuse blanche non séparable

+ enduit plâtreux blanc en vrac non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)







Identification : P005 (Fr1) Pièce et étage : Hall RC

Localisation : Plafond

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peinture + toile fibreuse blanche non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P005 (Fr2)
Pièce et étage : Hall RC

Localisation : Plafond

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit)

Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P006

Pièce et étage : Local technique R-1

Localisation : Coffrage

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres

Descriptif Laboratoire : Matériau plâtreux blanc

non séparable

Résultat (justification) : Amiante non détectée



Identification: P007

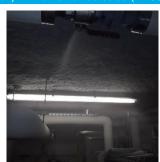
Pièce et étage : Chaufferies R-1

Localisation : Plafond

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Flocage)

Descriptif Laboratoire : Matériau cotonneux blanc avec poussières

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)





Identification: P008

Pièce et étage : Cour intérieure R-1

Localisation : Conduits

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres

Descriptif Laboratoire : Matériau gris avec fibre séparable + matériau gris hétérogène non sép Résultat (justification) : Amiante détecté (RES

Identification: P009 (Fr1)

Pièce et étage : Façade arrière 3 FACADES

Localisation : Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)
Descriptif Laboratoire : Peinture

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P009 (Fr2)

Pièce et étage : Façade arrière 3 FACADES

Localisation : Mur A

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Enduit projeté)

Descriptif Laboratoire : Enduit compact gris hétérogène

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



ANNEXE 2 - PV ANALYSES





Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr

Accréditation nº 1-5967



disponibles sur www.cofrac.fi

'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-35399 EN DATE DU 12/06/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoin Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE Réf. Commande ITGA : IT0720-35399 (CIDMH) Réf. Commande Client : DTA_PROG246--01

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 08/06/2020

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

-Pour une analyse au Microscope Optique à Lumére Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

-Pour une analyse au Microscope Electronaque à Transmisson Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:

(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux énéthode interne : ITO85 ou IT453)

(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : ITZ86)

Technique(s)

(2)- (Targettement chimique et mecanique au enorsoisme (methode merre: 11288)

- Microscopie Optique à l'amière Polarisée (guide 18G 248 - Appendice 2). Morphologie et crières optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-059). Morphologie, EDX et diffraction delectronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse. Analytique(s):

Résultat(s):

Fraction	n analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Rêf dossier client :	DTA_PROG24601 TABOULET 77830 V		Réféchantillon II	IGA: I	T072006-16575
Rèféchantillon client :		/ Bâtiment collectif e avant 3 Mur A Enduit	Description ITGA	: Peinture	Enduit compact gris hétérogène
* Peinture		META(I)	1	11/06/2020	Amiante non détecté / -
* Enduit compact gr	is hétérogène	META(I)	3	12/06/2020	Amunte non détecté / -
Réf dossier client :	DTA_PROG24601 TABOULET 77830 V DTA_PROG246P002		Réféchantillon fi		T072096-16577 mpact beige / Matériau compact gris
Net seamment chems.	/ Pignon gauche Pign	on gauche I Mur A Enduit			
* Enduit compact be compact gris hétés	eige + matériau	on gauche I Mur A Enduit META (I)	T.	11/06/2020	Amiante non détecté / -
* Enduit compact be compact gris hété	eige + matériau	META (I) 17 Rue ANDRE	t Rèf échantillon fi	11/06/2020	
* Enduit compact be compact gris hété: Réf dossier client :	rige + matériau rogéne DTA PROG24601 TABOULET 77830 V	META (I) 17 Rue ANDRE	Réféchantillon fi	11/06/2020 FGA:	Amiante non détecté / -
* Enduit compact be	eige + matériau rogène DTA PROG24601 TABOULET 77830 V DTA PROG246P003 / Hall Mur F Enduit s + toile fibreuse	META (I) 17 Rue ANDRE ALENCE EN BRIE		11/06/2020 FGA:	Amiante non détecté / - T072006-16579 : multiples / Toile fibreuse blanche / Enduit

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09 Page 1/2

Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-35399 EN DATE DU 12/06/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

100000000000000000000000000000000000000	analyséc	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client :	DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA		Réféchantillon II	FGA: I	T072006-16581
Réféchantillon client :	DTA_PROG246P004 / / Hall Mur D Enduit	Bâtiment collectif	Description ITGA	Peinture blanc en	/ Toile fibreuse blanche / Enduit plätreux yrac
* Peinture + toile fib- séparable + enduit vrac non séparable	plåtreux blanc en	META(I)	3	12/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA	LENCE EN BRIE	Réféchantillon f	200	T072096-16582
Réféchantillon client :	DTA_PROG246P005 / / Hall Plafond Enduit	Bâtiment collectif	timent collectif Description ITGA : Peinture / Toile fibreuse blanche / Peinture / Endus plâtreux blanc en vrac		
Peinture + toile fib séparable	reuse blanche non	META(1)	i.	11/06/2020	Amiante non détecté / -
Peinture non sépar plâtreux blanc en v		META(I)	1	11/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : Réf échantillon client :	DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246P006 / Local technique Coff	ENCE EN BRIE Bâtiment collectif	Réféchantillon II Description IIGA		T072006-16583 plätreux blanc / Toile fibreuse blanche
* Matériau plâtreux l fibreuse blanche no		META(I)	E	11/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client :	DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA	LENCE EN BRIE	Réféchantillon II Description IIGA		T072006-16584 cotonneux blanc avec poussières
Réféchantillon client :	DTA_PROG246P007 / / Chaufferies Plafond				
Réféchantillon client : * Matériau cotonneu poussières	/ Chaufferies Plafond			11/06/2020	Amiante non détecté / -
* Matériau cotonneu	/ Chaufferies Plafond ix blane avec DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA	META (1) 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif	AND DESCRIPTION OF THE PERSON	rga : I	T072006-16585 gris avec fibres visibles / Peinture / Matériau
* Matériau cotonneu poussières Réf dossier client :	/ Chaufferies Plafond ux blanc avec DTA_PROG246+01 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246P008 / Cour interieure Conciment fibres visibles + able + matériau	META (1) 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif	l Réféchantillon Π	FGA: I	T072006-16585 gris avec fibres visibles / Peinture / Matériau
* Matériau cotonneu poussières Réf dossier client : Réf échantillon client ; * Matériau gris avec peinture non sépar	/ Chaufferies Plafond ux blanc avec DTA_PROG246+01 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246P008 / Cour interieure Conciment fibres visibles + able + matériau	Flocage META(1) 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif luits Conduit Amiante MOLP 7 Rue ANDRE	Réféchantillon II Description ITGA	Matériau gris hétér 10/06/2020	T072006-16585 gris avec fibres visibles / Peinture / Matériau oogéne
* Matériau cotonneu poussières Réf dossier client : Réf échantillon client : * Matériau gris avec peinture non sépar gris hétérogène no	/ Chaufferies Plafond ax blanc avec DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246908 / Cour interieure Conciment fibres visibles + able + materiau n séparable DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246909 /	Flocage META(1) 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif luits Conduit Amiante MOLP 7 Rue ANDRE	Réféchantillon II Description ITGA	TGA: I Matériau gris hétér 10/96/2020	T072006-16585 gris avec fibres visibles / Peinture / Matériau ogéne Présence de fibres d'amiante / Chrysatile
* Matériau cotonneu poussières Réf doasser elient : Réf échantillon elient ; * Matériau gris avec peinture non sépar gris hétérogène no Réf dossier elient ;	/ Chaufferies Plafond ax blanc avec DTA_PROG246+-01 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246F008 / / Cour intérieure Con- ciment fibres visibles + able + matériau n séparable DTA_PROG24601 - TABOULET 77830 VA DTA_PROG246-09 / / Façade arrière Paçad	META(I) 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif Luis Conduit Amiante MOLP 7 Rue ANDRE ENCE EN BRIE Bâtiment collectif	Réféchantillon II Réféchantillon II Réféchantillon II	TGA: I Matériau gris hétér 10/96/2020	T072006-16585 gris avec fibres visibles / Peinture / Matériau ogéne Présence de fibres d'amante / Chrysotile T072006-16586

Validé par : Céline BLIN - Analyste MET

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09 Page 2/2

ANNEXE 3-AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible





ANNEXE 4 - GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE -**CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS**

GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE A

Aucune évaluation n'a été réalisée

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qu présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) su l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou	d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations ser	a L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera
considérée comme forte dans les situations o	ùconsidérée comme moyenne dans les situations où le	considérée comme faible dans les situations où le faux
l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre de	sfaux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé	plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux
vibrations, ou rend possible les chocs directs avec l	eaux dommages mécaniques mais se trouve dans un	dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être
faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall	lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine,	dégradé par les occupants ou se trouve dans un local
industriel, gymnase, discothèque).	théâtre,).	utilisé à des activités tertiaires passives.

GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE B

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante

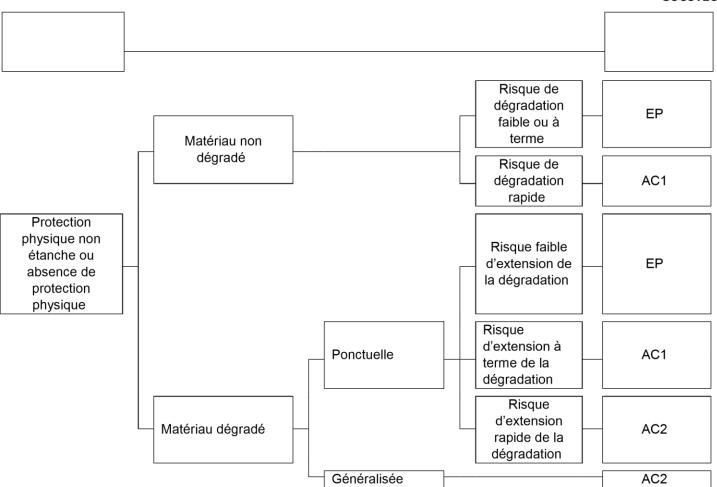
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

N de dossier	DTA_PROG246
Date du contrôle	02/06/2020
Bâtiment	Bâtiment collectif
Pièce ou zone homogène	Cour intérieure
Elément	Conduit Amiante ciment
Repérage	P008
Résultat	AC1

CRITERES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE В

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnemen t du matériau	Type de recommandatio n
Protection physique étanche				EP







Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

	Risque faible de dégradation ou	Risque de dégradation ou d'extension à	Risque de dégradation ou d'extension rapide
	d'extension de dégradation	terme de la dégradation	de la dégradation
ſ			L'environnement du matériau contenant de l'amiante
	ne présente pas ou très peu de risque pouvant	présente un risque pouvant entrainer à terme, une	présente un risque important pouvant entrainer
	entrainer à terme, une dégradation ou une extension	dégradation ou une extension de la dégradation du	rapidement, une dégradation ou une extension de la
L	de la dégradation du matériau.	matériau.	dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte : O Les agressions physiques

intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ; O La sollicitation des matériaux

ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27: En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes:

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28: Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29: Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il
 présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des

Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020 Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr



dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation. Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI5494 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur IZABACHENE LYES

Est certifié(e) selon le référentiel l.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet: 29/11/2019 - Date d'expiration: 28/11/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 29/11/2019 - Date d'expiration: 28/11/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 09/06/2020.

+

Affelt du 3 i novembre 200 montifie definitionat les critières de certification des compréhences des personnes phisplaies opérateurs des constats de requisidement au l'appoint de disposition du princh des citéments projetures de certification de compréhence des personnes de certification de compréhence de personnes de certification de compréhence de certification de compréhence des personnes de certification de compréhence de certification de compréhence de personnes physiques opérateurs de certification de cer



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

ACCEPTION Nº 4-0522
PORTER
DE PRISONIES WAVECER RECEI

CPE DI FR 11 rev14

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre Assurance ► RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER

VD ASSOCIES 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER 33110 LE BOUSCAT Tél: 05 56 30 95 75 Fax: 08 97 50 56 06 Email: CONTACT@VDASSOCIES.FR Portefeuille: 0201478984

Vos références :

Contrat n° 10158549604 Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOUTION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :

PLUMB:
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

FTAT PARASITAIRE :

ELAT PARASIJANE: : ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS) INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

1/2

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterrer Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances. "TAI intracommunatien of FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT

FTAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)
ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN
URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE

DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE

CONTROLE DE SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

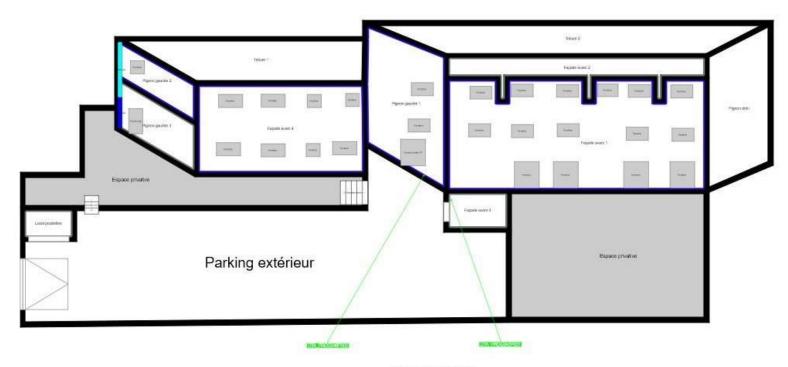
La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

> Fait à PARIS le 02 Janvier 2020 Pour la société

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche- 92727 Nanterre Cedes 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° 18 14 722 057 460
Opérations d'assurances esondrées et l'VI - art. 126.15 (CG) - auti pour le ganneties portees par AXA Assistance

ANNEXE 7 -PLANS / CROQUIS



Façade avant



PLANCHE DE REPERAGE

Bien : DTA_PROG246 - 17 Rue ANDRE TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE

Zone :FACADES

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :1/5

Légende type de mur :

Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Mâchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés



Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC SAS au capital de 81 600 euros

27/31

Légende des prélèvements :

Prélèvement de sol amianté

Prélèvement de sol non amianté

Prélèvement de plafond amianté

Prélèvement de plafond non amianté

-> Prélévement de mur amianté

Prélèvement de mur non amianté

X Autre type de prélèvement amianté

X Autre type de prélèvement non amianté

Sols amiantés

Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés



Descente EP en métal

Descente EP en terre cuite

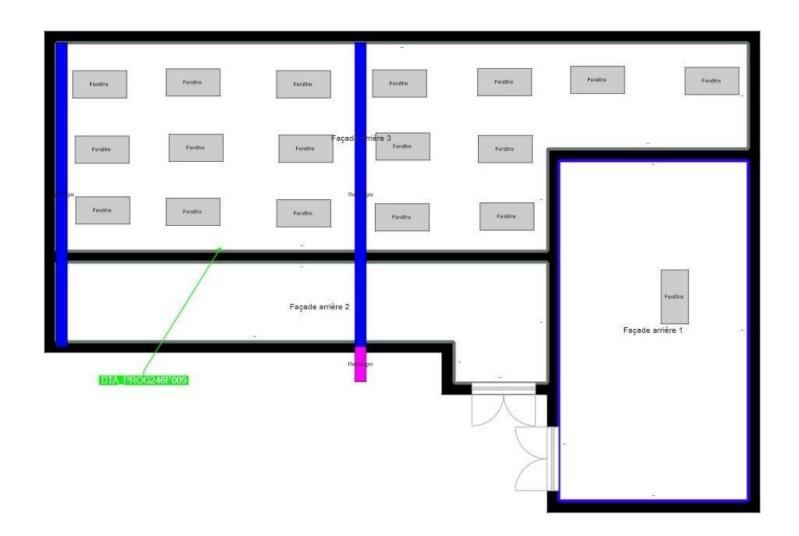




PLANCHE DE REPERAGE

Bien : DTA_PROG246 - 17 Rue ANDRE TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE

Zone:FACADES

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :2/5

Légende type de mur : Cloisons Plaques de plâtre Murs Bois

Murs Briques Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Måchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés



32/39

Bien: DTA_PROG246 - 17 Rue ANDRE TABOULET 77830 VALENCE **EN BRIE**

PLANCHE DE REPERAGE

Zone:R-1

Plan

N° de planche :3/5

Légende type de mur :

Auteur :IZABACHENE Lyes

Cloisons Plaques de plâtre Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage

(plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Mâchefer Murs Parpaing

Murs amiantés

Légende des prélèvements :

Prélèvement de sol amianté

Prélèvement de sol non amianté Prélèvement de plafond amianté

Prélèvement de plafond non amianté

- Prélévement de mur amianté

Prélèvement de mur non amianté X Autre type de prélèvement amianté

X Autre type de prélèvement non amianté

Sols amiantés

Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés

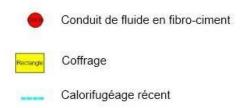
Rapport N°: DTA_PROG246 02/06/2020 Version: 26/06/2020 SOCOTEC DIAGNOSTIC - SAS au capital de 81 600 euros - 479 076 838 RCS Paris - SIRET 479 076 838 00032 Siège social: 21 route d'Albert - 62450 Avesnes-les-Bapaume - Tél.: 03 21 73 41 44 Fax: 03 21 73 94 79 www.socotec.fr

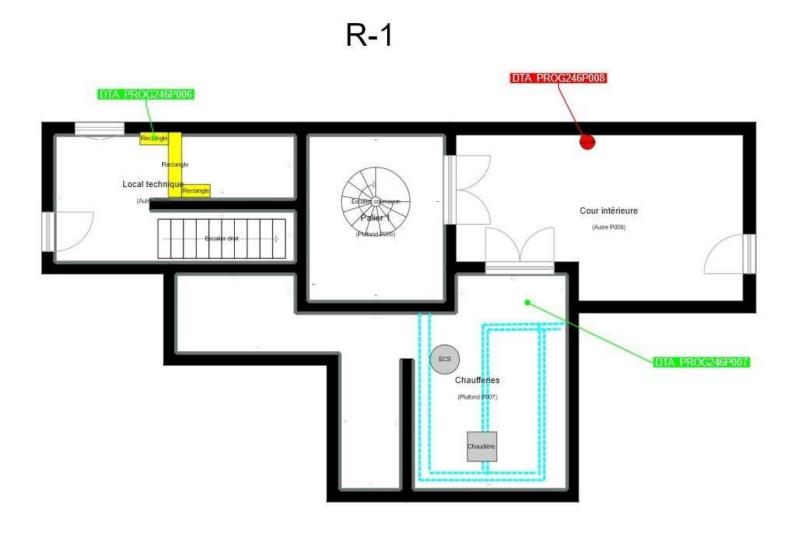


Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- -> Prélévement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés









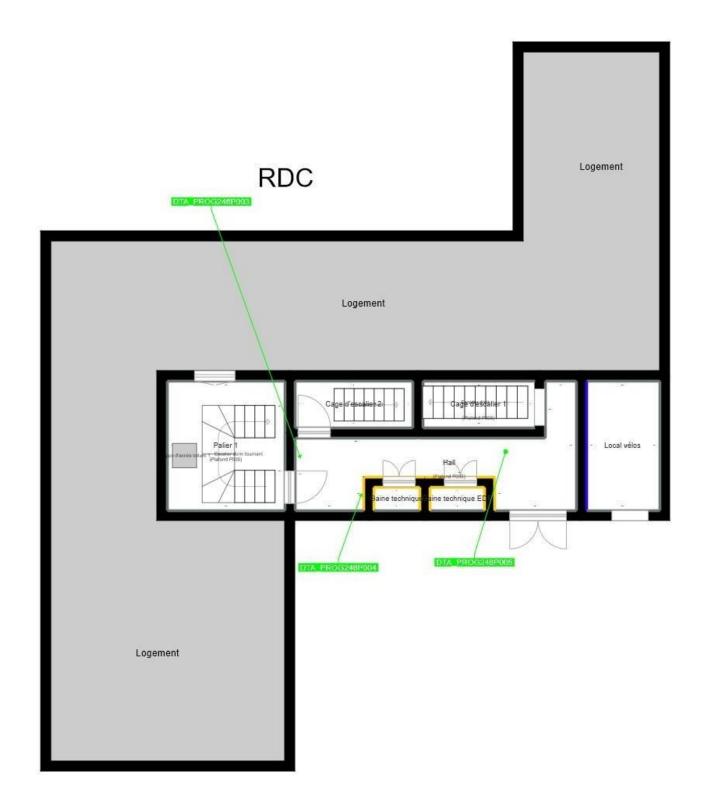




PLANCHE DE REPERAGE

Bien : DTA_PROG246 - 17 Rue ANDRE TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE

Zone :RC

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :4/5

Légende type de mur : Cloisons Plaques de plâtre Murs Bois Murs Briques Murs carreaux de plâtre Murs Béton Murs porteurs et/ou mur de refend /

Plaques de plâtre Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

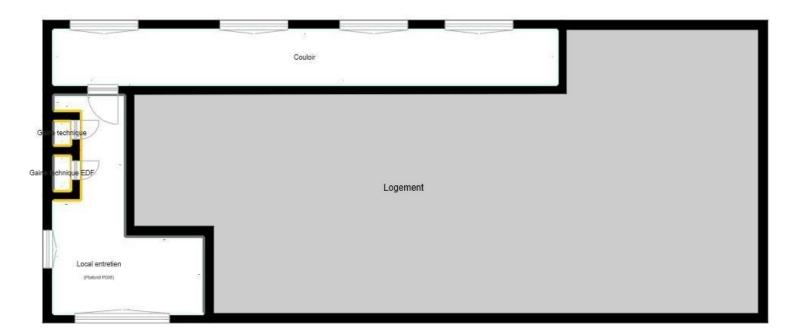
Murs Brique plâtrière Murs Pierre

Murs Måchefer Murs Parpaing

Murs amiantés



R+1



Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- -> Prélévement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- /// Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés



PLANCHE DE REPERAGE

Bien : DTA_PROG246 - 17 Rue ANDRE TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE

Zone :R+1

Plan

Auteur :IZABACHENE Lyes

N° de planche :5/5

Légende type de mur :

Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Briques

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton

Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre

laques de platre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Murs Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Måchefer

Murs Parpaing

Murs amiantés



Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- -> Prélévement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- /// Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés